

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 27/03/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Jennifer JUND donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER, Madame Anne BALLAND-EGELE

Rapport d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

N° DCM_043_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Divers
Service instructeur : Affaires Juridiques
Rapporteur : Madame Geneviève MULLER-STEIN

Les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal désignés en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le conseil municipal. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition du président, inviter toute personne, dont l'audition lui paraît utile, à participer aux travaux.

La CCSPL a pour objet de mieux prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics. Dans cette optique, le code général des collectivités territoriales encadre ses attributions.

En premier lieu, elle examine notamment chaque année sur le rapport de son président : le rapport annuel que les délégataires de service public ont l'obligation de produire comportant notamment les données comptables de la délégation et une analyse de la qualité du service, les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services d'assainissement, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

En second lieu, la CCSPL est consultée, pour avis, par le conseil

municipal sur : tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat, tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

L'article L1413-1 du CGCT, prévoit que le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

La composition actuelle de la CCSPL de la Ville de Sélestat a été fixée par délibérations du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 et du 24 février 2022. Elle s'est réunie pour la dernière fois en date du 13 novembre 2023 et s'est prononcée sur les rapports 2022 suivants :

- **Bilan d'activité de la Bibliothèque Humaniste,**

La Bibliothèque Humaniste qui est également un musée a accueilli, depuis 2018 (c'est-à-dire la réouverture après sa restructuration), plus de 180 000 visiteurs, et comporte plus de 70 000 ouvrages et 4 000 objets dans les espaces d'exposition, en réserve ou en dépôt. En 2022, elle a accueilli 46 644 visiteurs. Son activité comporte la conception de 2 expositions temporaires par an, une programmation culturelle et une médiation culturelle denses (organisation et conception d'évènements, spectacles, ateliers pratiques, visites guidées, ateliers ludiques...), un accueil, une boutique et une billetterie. En coulisse, il revient également aux agents de s'assurer de la conservation, de la valorisation scientifique, de la gestion des collections, de la promotion touristiques et de la recherche de recettes propres.

Les objectifs 2022 après l'année de transition suite à la période de Covid ont été :

- le soutien de la fréquentation en période estivale et l'augmentation de la fréquentation des groupes sur les périodes de basse saison et du public familial pendant les vacances scolaires.
- la poursuite de la mission d'élargissement des publics et de démocratisation culturelle.
- le maintien de la visibilité.

- la recherche de ressources propres.
- **Rapport d'activité de la délégation de service public concernant le réseau de chaleur de Sélestat (Chaufferie Biomasse).**

La Ville de Sélestat a confié à la société DALKIA, à compter du 1^{er} novembre 2015 dans le cadre d'une délégation de service public, la production, le transport et la distribution collective de chaleur sur le quartier situé aux alentours de l'avenue Adrien Zeller pour une durée de 20 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société Dalkia s'est associée à d'autres entreprises pour créer l'entreprise ES Services Énergétiques.

Le rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation en Conseil Municipal le 28 septembre 2023 a été présenté aux membres de la CCSPL par deux représentants de l'entreprise ES Services Énergétiques.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et rapport sur les services d'assainissement :**

Les rapports annuels présentés aux membres de la CCSPL par un agent du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle ont été présentés au Conseil Municipal le 22 décembre 2023.

- **Bilan d'activité des Tanzmatten.**

La saison 2022/2023 est la première saison « normale » depuis le Covid. Le public est de retour mais pas autant qu'avant la crise sanitaire.

Le taux de remplissage est de 74% pour 18 823 spectateurs contre 68% pour la saison 2021/2022 (sachant que les meilleures années, ce taux monte à 85%). 43 spectacles ont été programmés pour 63 représentations.

Le nombre d'abonnés remonte sur la saison 2022-2023 : 1266. Cependant, les abonnés prennent moins de billets dans le cadre de leur abonnement. Ils restent fidèles mais sortent moins.

La part du public « jeune » a augmenté notamment grâce au pass culture (22.5%).

S'agissant des activités de location, la saison 2022-2023 a marqué une reprise du rythme d'avant Covid : 250 jours occupés, en majorité par les associations et les entreprises, 60 000 personnes accueillies sur tous les évènements cumulés.

L'année 2022 a été marquée par :

- le recrutement commun avec la Bibliothèque Humaniste d'un chargé de promotion et développement,
- l'acquisition d'un nouveau logiciel de billetterie,
- le retravail du circuit de location.

La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des rapports et bilans présentés.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la CCSPL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après présentation

à la Commission Ressources et Modernisation du 14 mars 2023

Prend acte du rapport d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1.*

VU *les délibérations du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 et du 24 février 2022 portant désignation des membres de la CCSPL.*

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal prend acte

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Orianne HUMMEL